



---

SECTION : Fonds de revenu viager et compte de retraite avec immobilisation des fonds

RÉPERTOIRE NUMÉRO : L050-657

TITRE : Tableau de montants de retraits maximaux du FRV pour 2001

APPROUVÉ PAR : La Surintendante des services financiers

PUBLIÉ EN : Décembre 2000

DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR: 2 janvier 2001 [Ces renseignements sont périmés - janvier 2002]

---

Le tableau ci-joint a été préparé par la Commission des services financiers de l'Ontario. Des exemplaires supplémentaires de ce tableau et des exemplaires d'articles publiés par la Commission des services financiers de l'Ontario au sujet du FRV de l'Ontario peuvent être obtenus à l'accueil du CSFO au quatrième étage du 5160 Yonge Street, North York, Ontario.

**Hypothèses d'intérêts utilisées pour le tableau de la page 2 :**

- (1) 6,00 %, ce qui représente un pourcentage plus élevé que le taux du CANSIM B14013 pour novembre 2000 (5,63 %) et 6,00 % pour les 15 premières années, et
- (2) 6,00 % pour les années qui s'écouleront jusqu'à la fin de l'année au cours de laquelle le titulaire du plan atteindra 90 ans. (L'hypothèse de l'âge de 90 ans ne sert qu'à calculer le retrait maximum. Le solde d'un FRV doit servir à l'achat d'une rente viagère à la fin de l'année au cours de laquelle le titulaire atteindra 80 ans.)

Les pourcentages indiqués doivent être distribués au prorata de l'exercice financier initial s'ils sont calculés pour moins de douze mois. Une partie de mois doit être considérée comme un mois entier.

**Tableau de montants de retraits annuels maximaux d'un fonds de revenu viager (FRV) de l'Ontario pour 2001**

<b>Âge au premier janvier 2001</b>	<b>Nouvel âge en 2001</b>	<b>Années qui s'écouleront jusqu'à la fin de l'année où le titulaire aura 90 ans</b>	<b>Retrait maximum en pourcentage du solde du FRV Solde au premier janvier 2001*</b>
48	49	42	6.19655%
49	50	41	6.23197%
50	51	40	6.26996%
51	52	39	6.31073%
52	53	38	6.35454%
53	54	37	6.40164%
54	55	36	6.45234%
55	56	35	6.50697%
56	57	34	6.56589%
57	58	33	6.62952%
58	59	32	6.69833%
59	60	31	6.77285%
60	61	30	6.85367%
61	62	29	6.94147%
62	63	28	7.03703%
63	64	27	7.14124%
64	65	26	7.25513%
65	66	25	7.37988%
66	67	24	7.51689%
67	68	23	7.66778%
68	69	22	7.83449%
69	70	21	8.01930%
70	71	20	8.22496%
71	72	19	8.45480%
72	73	18	8.71288%
73	74	17	9.00423%

**Tableau de montants de retraits annuels maximaux d'un fonds de revenu viager (FRV) de l'Ontario pour 2001**

<b>Âge au premier janvier 2001</b>	<b>Nouvel âge en 2001</b>	<b>Années qui s'écouleront jusqu'à la fin de l'année où le titulaire aura 90 ans</b>	<b>Retrait maximum en pourcentage du solde du FRV Solde au premier janvier 2001*</b>
74	75	16	9.33511%
75	76	15	9.71347%
76	77	14	10.14952%
77	78	13	10.65661%
78	79	12	11.25255%
79	80	11	1196160.00000%

\* Le pourcentage du montant de retrait annuel maximum est calculé en fonction d'un exercice financier de douze mois se terminant le 31 décembre 2001, en utilisant les hypothèses d'intérêts de la page 1.